

Chaussée du Roeulx, 22, 7060 Soignies

Appel à candidatures et profils en vue de l'engagement temporaire au sein de l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial tel que prévu par l'article 6.2.6-5 du Code de l'enseignement

1. Appel à candidatures

Le PO de l'école siège du pôle La Source (zone 9) fait appel à candidatures afin de recruter son équipe pluridisciplinaire en vue du 24 août 2026.

Cet appel est ouvert ¹:

- 1/ En interne aux membres temporaires et définitifs du personnel de l'école siège du pôle, mais aussi des écoles d'enseignement spécialisé ayant signé une convention de partenariat avec le pôle (obligatoire)
- 2/ En externe aux membres du personnel temporaires et définitifs d'autres écoles spécialisées, d'école ordinaires, de CPMS (facultatif)
- 3/ À tout autre candidat (facultatif)

Après avis préalable de l'organe local de concertation sociale² et des écoles spécialisées partenaires du pôle, le PO de l'école siège du pôle souhaite recruter dans les fonctions/groupement de fonctions suivantes :

Fonctions recherchées : Instituteur primaire, instituteur préscolaire, logopède, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychologue, éducateur, assistant social.

- Volume de la charge 36/36^{èmes} (36 périodes de 50 minutes)
Pour des raisons pratiques de temps disponible/facilement flexible, nous ne retiendrons que les candidatures qui postulent pour minimum un $\frac{3}{4}$ temps ou pour un mi-temps sans autre emploi afin de garantir une flexibilité suffisante et une collaboration optimale. Le $\frac{3}{4}$ temps doit être réparti au minimum sur 3 jours (autres que le mercredi) ; le mi-temps (parental ou médical) doit être réparti au minimum sur le mardi et le jeudi (tout en restant flexible).
- Le membre du personnel assurera les missions suivantes sous la direction des coordonnatrices de Pôle, de la direction de l'école siège et du PO de celle-ci, potentiellement dans nos 91 écoles coopérantes :

¹ Cocher la case. Il est possible d'ouvrir l'appel uniquement en interne. Le PO est tenu d'ouvrir au palier 1. S'il le souhaite, il peut ouvrir également ouvrir aux paliers 2, voire 3 en respectant la hiérarchie au moment de la sélection des candidats

² Le choix des fonctions/groupement de fonctions et volumes de charge est effectué annuellement avant la fin de l'année scolaire précédente, en vue des attributions pour l'année scolaire suivante. Ces choix ne peuvent aboutir à la mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un membre du personnel nommé à titre définitif au sein d'un pôle (sauf en cas de réduction globale du volume d'emploi disponible)

<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de projets d'intégration permanente totale - Suivi des enfants en écoles pour la mise en place et le suivi des AR - Coacher les enseignants de l'ordinaire et du Pôle au sujet des AR - Former et accompagner les enseignants de l'ordinaire sur les AR et les stratégies de contournements adéquates - Participation à l'observation des enfants en classe sur base de grilles d'observation dans l'optique de la mise en place des AR. - Analyse des bilans 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions d'équipe en-dehors du temps scolaire - Participation à la construction du Pôle en s'investissant dans les thèmes de recherche et la construction d'outils - Suivre la formation continue nécessaire dans le cadre de ce projet - Être le lien entre l'école ordinaire et le Pôle - Gérer les tâches administratives concernant le suivi des AR et des intégrations (PIA, suivi de protocoles, notes de réunions, analyses des données pédagogiques, ...)
--	---

Le cas échéant, le PO de l'école siège du pôle souhaite ajouter le(s) critère(s) complémentaire(s) suivants :

↗ **Compétences requises :**

- **SAVOIRS :**
 - Connaître les troubles d'apprentissage et le monde du handicap ;
 - Connaître l'organisation de l'enseignement dans lequel nous fonctionnons (ordinaire, spécialisé, fondamental, ...) ;
 - Connaître les principes des pôles territoriaux, leurs missions ;
 - Connaître les besoins spécifiques et les aménagements raisonnables pour les enfants de l'ordinaire

- **SAVOIR-FAIRE :**
 - Savoir élaborer, mettre en place et/ou soutenir la mise en place d'outils, de stratégies, de projets pour favoriser l'inclusion scolaire ;
 - Savoir observer pertinemment un contexte classe ainsi que le fonctionnement d'un enfant en particulier ;
 - Être capable de proposer des outils innovants, de faire preuve de créativité ; élaboration et animation d'ateliers, d'informations, ainsi que rédiger un rapport.
 - Maîtriser les techniques de la communication tant orale qu'écrite (rédaction de compte-rendu complète et structurée) ;
 - Être capable d'utiliser l'outil numérique, les plateformes proposées dans le cadre du travail collaboratif et administratif (traitement de texte, courrier électronique, calendrier partagé, Teams, outils d'échanges et de communication...)
 - Être capable de gérer des différends sans implication personnelle ;
 - Pouvoir distinguer ce qui est de son ressort ou ce qui nécessite une intervention extérieure ;
 - Être capable de participer et de mener une réunion, un conseil de classe, d'en rédiger un PV ;
 - Respecter les modalités, les délais et les horaires prévus.

- **SAVOIR-ETRE :**
 - Travailler de manière adéquate en équipe ;
 - Faire preuve de ponctualité ;
 - Qualités relationnelles et de communication (de manière transparente, opportune et dans les temps impartis) pour favoriser votre intégration dans un travail d'équipe;
 - Travailler de manière adéquate en autonomie ;

- Faire preuve de proactivité, de responsabilité et d'esprit d'initiative ;
- Faire preuve de polyvalence, de dynamisme et de flexibilité ;
- Être à l'écoute, pouvoir faire preuve d'empathie ;
- Avoir une démarche réflexive par rapport à sa pratique pour pouvoir l'améliorer et la faire évoluer, sortir de sa zone de confort ;
- Faire preuve de capacité à s'auto-évaluer et se remettre en question lorsque la situation le nécessite ;
- Prioriser ses activités, organiser son temps de travail de manière efficiente ;
- Observer le devoir de réserve ;
- Echanger, soutenir, conseiller dans le respect de ses interlocuteurs avec les équipes des écoles ordinaires et les partenaires extérieurs ;
- Réagir de manière tempérée et adéquate en cas de désaccord,
- Bonne gestion du stress et de ses émotions
- Être en possession d'un véhicule et permis B.

↗ **Critère de base :**

- Être en possession d'un véhicule et permis B.

↗ **Atouts :**

- Connaître les divers documents administratifs relatifs aux pôles territoriaux (IPT, AR, Annexes...) ;
- Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé, au sein d'un pôle, en aménagements raisonnables et/ou en intégration ;
- Avoir une expérience avec tout trouble pouvant affecter les apprentissages ;
- Être capable d'utiliser l'outil numérique (tablette, ordinateur, tableau interactif) dans le cadre d'une utilisation avec les élèves ;
- Avoir une expertise dans les troubles et les aménagements correspondants aux types 1, 2, 3 et 8 (une expertise dans les troubles et les aménagements correspondants aux types 4, 6 et 7 est un plus).
- Avoir réaliser une formation complémentaire est un plus (gestion mentale, cognition mathématique, habiletés pragmatiques, trouble développemental du langage, connaissances en méthodologie de travail adaptée aux enfants, tablette, clavier caché et logiciels adaptés, ...).

2. Profil de fonction

Outre le profil spécifique mentionné ci-dessus, le pôle territorial exerce :

1° les missions suivantes relatives à l'accompagnement de leurs écoles coopérantes :

- a) Informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
- b) Assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
- c) Accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
- d) Accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables, lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

2° les missions suivantes relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans leurs écoles coopérantes :

- a) Accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables, si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;
- b) Collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé, en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;
- c) Accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale, pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

3. Formalités

Les candidatures motivées et lettres de motivation personnalisées doivent être envoyée par

- Mail avec accusé de réception à l'adresse suivante info@pole-lasource.be et en copie à hautenauveal@lasourcesoignies.be

Pour le 5 juin 2026 au plus tard.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès des coordonnatrices du pôle dont voici les coordonnées :

- Aurélie Perdaens (aurelie.perdaens@pole-lasource.be) 0486/50.84.28
- Violette Gaspar (violette.gaspar@pole-lasource.be) 0486/80.14.25

Signature du PO de l'école siège du Pôle ou de son délégué



Pôle
PÔLE LA SOURCE
Chée du Roeulx, 22, 7060 Soignies
info@pole-lasource.be

ANNEXE 1 : Détails concernant les missions

- **Suivi des enfants dans le cadre des projets d'intégration permanente totale.**
 - Accompagnement de ces enfants dans leur école. Préparation et suivi administratif dans les heures de télétravail.
- **Coacher les enseignants de l'ordinaire et du Pôle au sujet des AR.**
 - L'idée est de coacher des membres de l'équipe interne du pôle sur les sujets maîtrisés et de coacher les enseignants de l'ordinaire sur l'ensemble des AR et des troubles.
- **Former et accompagner les enseignants de l'ordinaire sur les AR.**
 - Accompagnements de nos école coopérantes dans la mise en place des AR par le biais d'informations, de réunions, de participation au travail collaboratif, ... Cette partie du travail pourrait avoir lieu en dehors du temps scolaire (peu importe la fraction de la charge)
- **Participation à l'observation des enfants en classe dans l'optique de la mise en place des AR.**
 - Lors d'une demande faite au Pôle, il est parfois nécessaire d'apporter des compléments d'informations à l'aide d'échelles d'observation. Il s'agit alors d'aller observer, d'échanger avec le titulaire, d'en faire une analyse et un rapport pour le dossier de suivi de l'élève, et d'ensuite, le présenter en réunion pluridisciplinaire.
- **Suivi des enfants en école maternelle et primaire pour la mise en place et suivi des AR, accompagnement des élèves à besoins spécifiques (EBS) et/ou sensori-moteurs au regard de l'analyse de besoins au sein des écoles coopérantes ;**
 - Après l'analyse de la demande par les coordo's et/ou l'équipe pluri, des missions sont programmées (essai d'outils, mise en routes des AR, ...). Il s'agit dès lors de se rendre en école pour accomplir la mission qui peut s'étaler sur plusieurs semaines. Un compte rendu de cette mission est indiqué ensuite dans le dossier de l'élève.
 - Il s'agit aussi de rechercher les meilleurs AR pour l'enfant, de construire le support, l'outil si nécessaire, ...
- **Participation aux réunions d'équipe en-dehors du temps scolaire.**
 - Réunions du mardi en matinée (8h45-12h20) : pour faire le point sur les situations dans les écoles, sur les nouvelles demandes, infos, ...
- **Participation régulière à des analyses de cas en vue d'améliorer nos pratiques**
 - Ces analyses seront programmées une fois toute les 2 semaines en alternance le mardi après-midi et le jeudi après-midi.
- **Participation à la construction du Pôle en s'investissant dans les thèmes de recherche et la construction d'outils.**
 - Les recherches sur les troubles et les AR en travail collaboratif sont renforcées, lors des réunions du mardi, dans les moments creux en journée et parfois lors du télétravail.
- **Suivre la formation continue nécessaire dans le cadre de ce projet.**
 - La formation continue fait partie de nos missions. Les formations sont prévues durant les heures de travail.
- **Gérer les tâches administratives concernant le suivi des AR et des intégrations (PIA, suivi de protocoles, notes de réunions, analyses des données pédagogiques, ...).**
 - Tâches habituelles de suivi d'intégration (dossier de l'élève, PIA, protocole d'AR, suivi de PIA), tâches concernant les missions du Pôle : analyse des dossiers (avec rapport écrit), mise à jour du dossier de suivi, emails de suivi, analyse des besoins et rapports écrits, ...

! ! ! Les missions sont susceptibles d'avoir lieu dans nos 127 écoles coopérantes réparties sur l'ensemble du territoire du Pôle de la zone 9 et une partie du BW. Les réunions, concertations, travail collaboratif se déroulent à l'école de La Source (chaussée du Roeulx, 22 à 7060 Soignies).

ANNEXE 2 : Projection des charges horaires dans le pôle

Projection pour un temps plein : 36 périodes

Suivi (S) / Missions Pôle (MP)

Cet horaire est un exemple et est susceptible d'évolué, d'être modifié.

36P	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
P1	S / MP	Travail coll. /Réunion équipe	S / MP	MP	S / MP
P2	S / MP	Travail coll. /Réunion équipe	S / MP	MP	S / MP
P3	S / MP	Travail coll./ Réunion équipe	S / MP	MP	S / MP
P4	S / MP	Travail coll./ Réunion équipe	S / MP	MP	S / MP
Midi	Pause	Pause		Pause	Pause
P5	S / MP	MP		MP	S / MP
P6	S / MP	MP		MP	S / MP
P7	Télétrav/prépa/d ossier	MP		MP	Télétrav/prépa/d ossier
P8	Télétrav/prépa/d ossier	Télétrav/prépa/d ossier		Télétrav/prépa/d ossier	Télétrav/prépa/d ossier

!!! Pour les temps partiels : les journées du mardi et du jeudi sont obligatoires.

Les trajets sont remboursés et inclus dans les heures de travail excepté le trajet domicile-travail et le retour travail-domicile.

Fraction horaire prestée dans le Pôle	Prestations effectuées dans la fonction d'origine			Prestations Pôle
	24P	30P	32P	36P
Temps plein	24/24ème	30/30ème	32/32ème	36/36ème
4/5	20/24ème	24/30ème	26/32ème	29/36ème
3/4	18/24ème	23/30ème	24/32ème	27/36ème